



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMITE DES PECHEES

## Trente-cinquième session

5-9 septembre 2022

### DECISIONS ET RECOMMANDATIONS EMANANT DE LA DIX-HUITIEME SESSION DU SOUS-COMITE DU COMMERCE DU POISSON DU COMITE DES PECHEES, 8 AVRIL - 8 MAI ET 7, 8, 9 ET 20 JUIN 2022

#### Résumé

Le présent document résume les principales conclusions de la dix-huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson (COFI/FT/XVIII). Le rapport porte la cote COFI/2022/INF/15.

#### Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité du commerce du poisson;
- donner des indications sur la suite à donner aux questions soulevées dans le rapport.

*Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Marcio Castro de Souza  
Fonctionnaire principal des pêches (commerce international)  
Secrétaire du Sous-Comité du commerce du poisson  
Courriel: [marcio.castrodesouza@fao.org](mailto:marcio.castrodesouza@fao.org)

## I. INTRODUCTION

1. La dix-huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches («le Sous-Comité») s'est déroulée en ligne du 8 avril au 8 mai 2022, ainsi que les 7, 8, 9 et 20 juin 2022. Soixante-sept Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et 35 observateurs de pays, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales ont assisté à la session.
2. M. Diéne Ndiaye (Sénégal) a été élu Président du Sous-Comité. M. James Brown a été élu Premier Vice-Président. Les autres vice-présidents élus étaient des représentants du Brésil, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande et d'Oman.
3. Après consultation du Bureau du Sous-Comité, il a été convenu que la réunion aurait lieu en ligne, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de covid-19 et des questions de santé publique. Du 8 avril au 8 mai, six documents ont été analysés sur une plateforme consacrée à la procédure de correspondance écrite. Les quatre autres documents ont été examinés au cours d'une séance plénière par visioconférence les 7, 8, 9 et 20 juin.
4. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, a prononcé une allocution d'ouverture en séance plénière en ligne, le 7 juin 2022.
5. Le Sous-Comité a demandé que les documents pour les futures réunions du Comité des pêches et de ses sous-comités soient publiés rapidement, conformément à l'usage établi lors de la session courante. Le Sous-Comité a noté que de nombreux éléments positifs de l'organisation et du déroulement de la session pourraient être repris dans le cadre de futures réunions de la FAO.
6. Le Sous-Comité a souligné l'importance que revêtait son mandat, étant donnée la pertinence du commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle mondiale, ainsi que l'interconnexion avec l'inclusion sociale et la sécurité alimentaire.
7. Le Sous-Comité s'est félicité de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatif aux subventions à la pêche et de la décision ministérielle du 17 juin 2022<sup>1</sup>, et il a encouragé la FAO à aider les Membres à le mettre en œuvre et à coopérer étroitement avec l'OMC.

## II. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SESSION

### *Thèmes mondiaux et travaux en cours avec d'autres organes de la FAO et organisations internationales*

8. Le Sous-Comité a pris acte de l'engagement de la FAO auprès d'autres organisations internationales et s'est déclaré favorable à de nouveaux engagements collaboratifs fondés sur les orientations spécifiques fournies par le Sous-Comité. Le Sous-Comité s'est félicité de ce que la FAO ait inscrit son action dans le cadre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14 et l'ODD 8, ainsi que du domaine prioritaire du programme relatif à la transformation bleue.
9. Le Sous-Comité a souligné la nécessité d'une collaboration entre les sous-comités du Comité des pêches et s'est dit favorable aux activités actuellement menées par la FAO sur l'évaluation des pêches pour lesquelles on dispose de peu de données, ainsi qu'en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INDNR).

---

<sup>1</sup> [directdoc.aspx \(wto.org\)](https://directdoc.aspx (wto.org)).

***Les systèmes alimentaires aquatiques et l'utilisation des aliments d'origine aquatique envisagés sous l'angle de la nutrition et des pertes et gaspillages de nourriture***

10. Le Sous-Comité a reconnu l'absolue nécessité d'évaluer et de maîtriser les facteurs influant sur les capacités nationales en matière de prévention des pertes et du gaspillage de nourriture grâce à une approche multidimensionnelle et multipartite, et a reconnu l'importance que revêtait la diffusion des informations, ainsi que la pertinence de la page web de la FAO consacrée à cette question. Le Sous-Comité a appelé les Membres à fournir à la FAO des publications et des informations pertinentes concernant les pertes et le gaspillage de nourriture et a souligné qu'il était nécessaire d'évaluer ces pertes et gaspillage en prenant en considération les questions de genre.

11. Le Sous-Comité a reconnu la pertinence des aliments d'origine aquatique dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et a préconisé des initiatives visant à améliorer le soutien accordé aux Membres par la FAO afin que ces aliments puissent jouer un rôle plus important dans ce domaine.

***Application de l'article 11 du Code de conduite pour une pêche responsable – spécificités, difficultés et observations du point de vue des Membres de la FAO***

12. Le Sous-Comité s'est félicité de l'adoption du questionnaire révisé, tout en prenant note de l'augmentation continue du taux de réponse et de l'examen approfondi des résultats. Il a été convenu que le questionnaire pouvait être utilisé en tant qu'outil d'analyse efficace afin d'améliorer à long terme les pratiques après capture et le commerce, et que les réponses au questionnaire devaient constituer un tremplin pour l'action visant à relever les défis auxquels les Membres sont confrontés.

13. Afin d'améliorer la précision et la fiabilité du système de communication d'informations relatif au Code de conduite pour une pêche responsable, le Sous-Comité a conseillé à la FAO de moderniser le système de communication d'informations en ligne ainsi que la plateforme du questionnaire.

***La pêche artisanale et le commerce international***

14. Le Sous-Comité a demandé à la FAO de diffuser davantage d'informations sur les mesures relatives au commerce international, en particulier sur les droits de douane, et de prêter un appui spécifique aux artisans-pêcheurs et à leurs organisations dans le contexte du commerce et de l'accès aux marchés, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes.

15. Le Sous-Comité a souligné qu'il était important que la FAO aide les Membres à élaborer des cadres législatifs et à mettre en place une collaboration multipartite visant à promouvoir l'accès aux marchés dans le secteur de la pêche artisanale. Il a également demandé à l'Organisation d'étudier les systèmes de traçabilité et de certification pour la pêche artisanale.

***Accords commerciaux et accès aux marchés pour les produits de la pêche et de l'aquaculture***

16. Le Sous-Comité a souligné la nécessité de diffuser des informations sur les accords commerciaux dans le contexte de la pêche et de l'aquaculture et a approuvé la proposition de la FAO de créer une base de données à cet égard, en recommandant que soit soumis un document de cadrage qui en expose les fondements.

17. Il a noté les obstacles rencontrés dans le commerce international des produits de la pêche et de l'aquaculture, tels que le respect des règles d'origine, la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires.

### ***Influence des initiatives de préservation de la biodiversité sur le commerce d'espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale***

18. Le Sous-Comité a réaffirmé le rôle que joue la FAO en tant qu'organisation mondiale de référence en matière d'avis scientifiques et d'informations techniques sur les pêches et l'aquaculture dans diverses rencontres internationales sur l'environnement, tout en reconnaissant le travail et la collaboration de l'Organisation au regard des accords environnementaux multilatéraux qui ont permis de renforcer les politiques et les pratiques visant la prise en compte systématique de la biodiversité.

19. Le Sous-Comité a souligné qu'il fallait que la FAO aide les Membres à renforcer leurs capacités afin que les engagements mondiaux puissent être mis en œuvre.

### ***Tour d'horizon des tendances récentes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture***

20. Le Sous-Comité a souligné l'importance actuelle et croissante du secteur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que du commerce des produits qui en sont issus, s'agissant d'assurer la sécurité alimentaire mondiale et de contribuer à la croissance et au développement économiques, ainsi qu'aux moyens de subsistance et aux revenus.

21. Il a souligné l'importance que revêtaient les données et les analyses de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il a dûment reconnu le partenariat établi avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre de l'élaboration annuelle de projections à moyen terme.

22. Le Sous-Comité a souligné qu'il était important de disposer d'un système de commerce transparent, robuste et harmonisé, assorti de mesures appliquées de façon uniforme et non discriminatoire et ne créant pas d'obstacles inutiles au commerce. Il s'est dit préoccupé par le nombre croissant de mesures commerciales, notamment de mesures sanitaires et d'exigences à l'importation qui ont des conséquences négatives sur le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier depuis le début de la pandémie.

### ***Sécurité sanitaire et qualité des produits alimentaires issus de la pêche et de l'aquaculture***

23. Le Sous-Comité a mis l'accent sur la nécessité de continuer à collaborer avec d'autres institutions dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et dans le cadre de l'approche «Une seule santé». Il a encouragé le secrétariat à continuer d'accorder un rang de priorité élevé au Codex Alimentarius et à son programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques, ainsi qu'aux avis scientifiques à l'appui du processus d'établissement de normes au sein du Codex Alimentarius.

24. Le Sous-Comité a souligné l'importance que revêtaient les initiatives internationales s'agissant du renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment pour les pays en développement.

### ***Le point sur les activités de la FAO en rapport avec la traçabilité et les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises***

25. Le Sous-Comité a réaffirmé qu'il importait de rationaliser les programmes de documentation des prises et les exigences en matière de traçabilité afin que ceux-ci tiennent compte des risques et n'entravent pas indûment le commerce, en accordant une attention particulière aux avantages que présente l'équivalence des données et à la souplesse concernant les besoins en matière de données, tout en prenant note des expériences des pays en ce qui concerne la mise en œuvre de systèmes de traçabilité pour faire face à divers problèmes.

26. Le Sous-Comité a prié la FAO de continuer d'aider les Membres à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de traçabilité et des programmes de documentation des prises efficaces, tout en soulignant l'importance des activités de la FAO portant sur une approche collaborative multilatérale.

---

***Responsabilité sociale – document d’orientation et activités à venir***

27. Le Sous-Comité a réaffirmé qu’il était important d’aborder la question de la responsabilité sociale et des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture, et que le mandat conféré par le Comité des pêches à la FAO dans ce domaine demeurait pertinent. Il s’est félicité de l’élaboration de directives de la FAO sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l’aquaculture (ci-après les «Directives de la FAO»).

28. Le Sous-Comité a réaffirmé que les Directives de la FAO devaient être d’application volontaire, non contraignantes, pratiques, complémentaires, rédigées dans un langage simple, utiles et basées sur le large éventail de normes, de conventions et d’accords internationaux qui étaient déjà en vigueur. Les directives de la FAO doivent être mises au point en consultation avec d’autres organisations internationales et les parties prenantes intéressées.